

Motifs de la décision

Arrêté modifiant l'arrêté du 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2710-2 (installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et l'arrêté du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 (installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère de l'environnement du 27 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-ministeriel-modifiant-l-arrete-du-a1811.html

18 contributions ont été déposées lors de la consultation menée.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte finalement publié tient compte d'un ensemble d'observations, de remarques, de demandes, et d'arbitrages :

- Modifications apportées par la direction générale de la prévention des risques:
 - Les mentions précisant l'articulation entre les prescriptions des arrêtés ministériels et les prescriptions des arrêtés préfectoraux pour les installations existantes, passant de l'autorisation à enregistrement, ont été supprimées
 - La liste des articles de l'arrêté du 26 mars 2012 relatif rendus non applicables aux installations existantes au 1^{er} juillet 2018 a été revue
 - Une mention sur l'application de l'arrêté du 26 novembre 2012 aux installations existantes au 1^{er} juillet 2013 a été ajoutée
 - La date d'entrée en application des dispositions de l'arrêté du 26 novembre 2012 aux installations existantes au 1^{er} juillet 2018 a été modifiée